

CSRD Les effectifs de l'entreprise (norme ESRS S1), la chaîne de valeur (norme ESRS S2) et autres normes ESRS S et G

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 demi-journée
Distanciel : 1 demi-journée
Soit 3h30 au total

PRIX

650 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET

APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Direction RSE, Directions générales, Directions opérationnelles, Directions financières, Direction juridique, Direction conformité, Responsable Qualité
- Responsable / Comité RSE

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Définir les principes généraux des normes ESRS S et G
- Evaluer les impacts, risques et opportunités (IRO) des normes ESRS S et G
- Identifier les indicateurs et objectifs des normes ESRS S et G

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams, Webcam et microphone fonctionnels, Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE (ESRS S1)

- Travailleurs visés par ESRS S1
- Sous-thèmes liés aux effectifs de l'entreprise
- Informations à fournir

IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS (IRO) DE LA NORME ESRS S1 (EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE)

- Politiques liées aux effectifs de l'entreprise (S1-1)
- Processus d'engagement avec les effectifs et leurs représentants au sujet des impacts (S1-2)
- Processus de remédiation des impacts négatifs et canaux de remontée des préoccupations (S1-3)
- Mesures liées aux IRO matériels (S1-4)

INDICATEURS ET OBJECTIFS DE LA NORME ESRS S1 (EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE)

- Objectifs liés à la gestion des IRO (S1-5)
- Caractéristiques des salariés de l'entreprise (S1-6)
- Caractéristiques des travailleurs non-salariés (S1-7)
- Négociations collectives et dialogue social (S1-8)
- Diversité (S1-9)
- Salaires décentés (S1-10)
- Protection sociale (S1-11)
- Personnes en situation de handicap (S1-12)
- Formation et développement des compétences (S1-13)
- Santé et sécurité (S1-14)
- Equilibre entre vie professionnelle et vie privée (S1-15)
- Rémunération (S1-16)
- Incidents, plaintes et impacts graves liés aux Droits de l'Homme (S1-17)

CSRD Les effectifs de l'entreprise (norme ESRS S1), la chaîne de valeur (norme ESRS S2) et autres normes ESRS S et G

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 demi-journée
Distanciel : 1 demi-journée
Soit 3h30 au total

PRIX

650 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

TRAVAILLEURS DE LA CHAINE DE VALEUR (ESRS S2)

- Dispositions générales et concepts clés
- Sous-thèmes liés aux travailleurs de la chaîne de valeur

STRATEGIE DE LA NORME ESRS S2 (TRAVAILLEURS DE LA CHAINE DE VALEUR)

- Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)
- IRO matériels et interaction avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)

IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES (IRO) DE LA NORME ESRS S2 (TRAVAILLEURS DE LA CHAINE DE VALEUR)

- Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1)
- Processus d'interaction au sujet des impacts (S2-2)
- Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations (S2-3)
- Actions concernant les IRO matériels concernant les travailleurs de la chaîne de valeur et efficacité de ces actions (S2-4)

INDICATEURS ET OBJECTIFS DE LA NORME ESRS S2 (TRAVAILLEURS DE LA CHAINE DE VALEUR)

- Objectifs liés à la gestion des IRO matériels (S2-5)

COMMUNAUTES AFFECTEES (ESRS S3), CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX (ESRS S4) ET CONDUITE DES AFFAIRES (ESRS G1)

- Vue d'ensemble
- Stratégie
- Impacts, risques et opportunités (IRO)
- Indicateurs et objectifs

CAS PRATIQUES

